

PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE PLU	
1- LE ZONAGE	
..... UA	Limite de zone ou limite de secteur de zone Désignation de zone Désignation de secteur de zone
2 - LES EMPLACEMENTS RESERVES	
A1 15	Numéro Emprise de l'emplacement réservé Voie publique, ouvrage public, projet d'intérêt général ou espaces verts à créer ou à élargir
3 - DISPOSITIONS DIVERS	
o o o o	Recul de construction Alignements d'arbres préservés conformément à l'article R123-7 du code de l'urbanisme Boisement à protéger Bandes verte à créer
	Secteur de protection contre les nuisances : Bâtiments d'élévation soumis au Règlement Sanitaire Départemental. Dispose d'implantation des bâtiments ou sont liés les annexes par rapport aux habitations et emplacements habituellement occupés par des fermes, 22mètres et respectivement,
	Secteur de risques: Zone Inondable Risque fort et très fort
RENSEIGNEMENTS DIVERS	
Zones de dangers liées aux ouvrages de canalisation de Gaz :	
	a - Zone des dangers très graves b - Zone des dangers graves C - Zone des dangers significatifs
I3 Canalisation de transport de gaz	



Liste des emplacements réservés		
Numéro	Détermination	Bénéficiaire
A1	Voie publique : Emplacement réservé destiné à l'élargissement à 3 mètres du passage permettant une liaison pédestre entre la rue de Dambach la Ville et la rue du Pinot.	Commune
A2	Emplacement réservé destiné à l'élargissement ou doublement de la voie SHCF au projet de contournement de 15 mètres	Commune
A3	Emplacement réservé destiné à la création d'une voie de 8 mètres couplée d'un accès piéton permettant la desserte de la zone TAU et UJI en les raccordant à la rue de la gare.	Commune
A4	Emplacement réservé destiné à la création d'une voie de 4 mètres permettant l'accès à la zone artisanale	Commune
A5	Emplacement réservé destiné à la création d'une voie de 8 mètres permettant la desserte de la zone ZAU par la rue des Rives.	Commune
A6	Emplacement réservé destiné à l'élargissement de la voirie à 6 mètres par la rue de Tarnelreuz.	Commune
A7	Emplacement réservé destiné à l'élargissement de la voirie à 6 mètres de la rue de Dieffenthal.	Commune
A8	Emplacement réservé destiné à l'élargissement de la voirie à 8,5 mètres de la rue de Favelles et permettant l'élargissement du carrefour avec la rue de Dieffenthal.	Commune
A9	Emplacement réservé d'une largeur de 2 mètres depuis la limite de l'emplacement publique destiné à l'élargissement du chemin rural dit du Muehberg	Commune
A10	Emplacement réservé de 15 mètres destiné à l'élargissement de la rue de la gare et la création d'une voie entre la rue de la gare et la rue de Salauz.	Commune
A11	Emplacement réservé d'une largeur de 1 mètre depuis la limite d'impasse publique destiné à l'élargissement du vieux chemin de Chatalons	Commune
A12	Emplacement réservé destiné à l'élargissement de la voirie à 7 mètres du vieux chemin de Chatalons	Commune
A13	Emplacement réservé destiné à l'élargissement de la voirie à 6 mètres d'un chemin rural à proximité de la zone ZAU.	Commune
A14	Emplacement réservé destiné à l'élargissement de la voirie à 6 mètres de la rue des Rives.	Commune
A15	Emplacement réservé destiné à l'élargissement de la voirie à 6 mètres de la rue de Selesdorf couplée d'un élargissement de plates cyclables.	Commune
A16	Emplacement réservé destiné à l'élargissement de la voirie à 7 mètres de la rue des Acacias	Commune
A17	Emplacement réservé destiné à la création d'un accès piéton de 3 mètres permettant la desserte de l'accès maternelle et de la zone ZAU par le chemin rural et la rue Saint-Odile	Commune
A18	Emplacement réservé destiné à la création d'une voie de 10 mètres permettant la desserte de la zone ZAU par la rue de Dieffenthal	Commune
A19	Emplacement réservé destiné à l'élargissement du carrefour rue Sainte -Odile (dctn)	Commune
A20	Emplacement réservé destiné à l'élargissement de la voirie à 13 mètres de la rue de Dambach la Ville permettant l'irrigation d'une plate cyclable et la desserte des équipements sportifs.	Commune
A21	Emplacement réservé destiné à l'élargissement du chemin rural à 6 m permettant la desserte de la rue ZAU par la rue Saint -Wolfgang	Commune
A22	Emplacement réservé destiné à la création d'une voie de 5,5 mètres permettant la desserte de la zone ZAU par la rue Saint-Wolfgang	Commune
A23	Emplacement réservé d'une largeur de 6 mètres destiné à la création d'une voie permettant la desserte de la zone ZAU dite RANGASSA par la rue de Tarnelreuz	Commune
A24	Emplacement réservé destiné à la création d'un accès station de 5 mètres permettant la desserte de la zone ZAU par la rue Saint -Odile	Commune
A25	Emplacement réservé destiné à la création d'une voie de 6 mètres permettant la desserte de la zone ZAU par la plateforme ferroviaire.	Commune
A26	Emplacement réservé destiné à l'élargissement de la voirie à 6 mètres de la route de Kientzville permettant l'irrigation de plates cyclables	Commune
A31	Emplacement réservé destiné à la création d'un espace de stationnement public	Commune
A32	Emplacement réservé de 9 mètres destiné à l'élargissement du chemin rural	Commune
A33	Emplacement réservé destiné à l'élargissement de la voirie à 6 mètres de la rue Saint -Wolfgang	Commune
A34	Emplacement réservé de 9 mètres destiné à l'élargissement du chemin rural	Commune
A30	Voie publique : Emplacement réservé d'une largeur de 16 mètres destiné à la création d'une place publique donnant sur la rue des Rossignols à Kientzville	Commune
B27	Emplacement réservé destiné à la création d'un stationnement public permettant la desserte des équipements publics du centre du village et l'accès à l'école primaire et le raccordement à l'école primaire	Commune
B28	Emplacement réservé destiné à la création d'un stationnement public permettant la desserte des équipements publics du centre du village et l'accès à l'école primaire et le raccordement à l'école primaire	Commune
B29	Emplacement réservé destiné à l'agrandissement du cimetière	Commune